

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,
 en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 19

Membres :

Date de convocation : 18 septembre 2020	1. Céline GRIMAUD,	2. Emilie BLAIN,
	3. Gilles GUILLOU,	4. David GUILLOTEAU,
Date d'affichage : 18 septembre 2020	5. Frédéric BOUCARD,	6. Nathalie BLANCHARD,
	7. Patrick GROHEUX,	8. David VRIGNAUD,
	9. Frédérique BENUREAU, absente	10. Jean-Yves COUTANT,
	11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
	13. Yoann GUILLONEAU,	14. Estelle BOUILLANT,
	15. Freddy MARTIN,	16. Sophie ROUSSEAU,
	17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT, absente

Pouvoir :
 Corinne BIROT pour Philippe GUERIN
 Frédérique BENUREAU pour Céline GRIMAUD

Secrétaire de séance : Frédéric BOUCARD

ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEMANDE DE SUBVENTION	25092020_01
--	-------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de disposer des données permettant une gestion optimale du réseau d'assainissement de la commune et ce afin d'améliorer les performances du réseau et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux, tant en investissement qu'en entretien.

Pour cela, il est proposé de réaliser une étude diagnostic de son réseau d'assainissement et d'un schéma directeur.

Monsieur le Maire expose les dispositions arrêtées par le Conseil Départemental et l'agence de l'eau Loire Bretagne concernant les investissements à réaliser en matière d'assainissement.

Pour la réalisation de l'opération ci-après définie : - Etude diagnostic de réseau et élaboration d'un schéma directeur dont le montant a été évalué à 36 000.00 € H.T soit 43 200.00 € T.T.C, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet tel que défini
- décide la réalisation de l'étude telle que défini par le cahier des charges,
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
 - coût HT : 36 000.00 € H.T
 - Subvention départementale sollicitée (10%) : 3 600.00 €
 - Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne (70%) : 25 200.00 €
 - Dépense restant à la charge de la commune : 7 200.00 € H.T

- sollicite l'attribution des aides identifiées au plan de financement susvisé, - autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis suivant.

Programme :

« ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES »

Bureau d'étude choisi :

- SICAA ETUDES, 12 boulevard de la Vie, Belleville sur Vie, 85 170 BELLEVIGNY.

Montant du marché :

- Offre de base 25 185.00 € HT
- Option : 10 857.50 € HT
- Total : 36 042.50 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7,

Considérant que les propriétés situées :

1. La Grande Jousselandière,

Ne présentent plus d'utilité pour le service public,

Considérant qu'il est préférable, dans ces conditions, de mettre en vente ces propriétés,

Après avis de la commission d'urbanisme,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Philippe GUERIN

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité,

- Décide d'aliéner les propriétés sise La Grande Jousselandière cadastrées comme suit :
 - ZI 137 d'une superficie de 256 m² au prix de 9 €
 - ZI 135 d'une superficie de 82 m² au prix de 9 €
 - ZI 136 d'une superficie de 87 m² au prix de 9 €
 - ZI 129 d'une superficie de 31 m² au prix de 9 €
 - ZI 134 d'une superficie de 27 m² au prix de 9 €
 - ZI 133 d'une superficie de 35 m² au prix de 9 €

Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces propriétés et à signer toutes les pièces du dossier.

Dit que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

M. le maire expose au conseil qu'il serait nécessaire d'acquérir les parcelles de terrain sis La Grande Jousselandière cadastrée :

- ZI 132 d'une superficie de 22 m².

Cette acquisition est nécessaire pour maintenir le fossé des eaux pluviales.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour :

- 1 € pour la ZI 132 La Grande Jousselandière : 22 m²

Dit que si le vendeur accepte cette proposition, elle sera inscrite au budget 2020.

VALIDATION DU TRACE DU SENTIER DES BICHES	25092020_05
--	-------------

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau tracé du sentier des biches. Celui-ci sera balisé par la Communauté de Communes Challans Gois Communauté.

Le conseil municipal, après visionnage du nouveau tracé, adopte cet itinéraire.

Dit que ce nouveau tracé sera inscrit au PDIPR Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées.

CHALLANS GOIS COMMUNAUTE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA C.L.E.C.T	25092020_06
---	-------------

Monsieur le Maire présente au conseil municipal qu'une commission locale d'évaluation des transferts de charges est créée auprès de la Communauté de Communes Challans Gois.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la Communauté à ses communes membres.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des six communes du canton. Pour la commune de Froidfond, deux membres doivent être élus, un titulaire et un suppléant.

Monsieur Philippe GUERIN propose sa candidature pour le membre titulaire et Monsieur Freddy MARTIN propose sa candidature pour le membre suppléant.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la candidature de Monsieur Philippe GUERIN comme membre titulaire et la candidature de Monsieur Freddy MARTIN comme membre suppléant.

CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE DE FROIDFOND POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES.	25092020_07
---	-------------

Monsieur le Maire fait lecture de la convention entre le représentant de l'état et la commune de froidfond pour la transmission électronique des actes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente convention jointe en annexe.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET	25092020_08
--	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2020

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables		1 500.00 €		
D-61523 : Entretien et réparations réseaux		2 500.00 €		
D-6155 : Entretien et réparations biens mobiliers		1 000.00 €		
D-022 : Dépenses imprévues		5 000.00 €		
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000.00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation			10 000.00 €	
D-2315 : Installations, matériels et outillage techniques	10 000.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	10 000.00 €		10 000.00 €	
TOTAL GENERAL		-10 000.00 €	-10 000.00 €	

LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES 2 : ACQUISITION DES BIENS PORTES PAR L'EPF DE LA VENDEE.	25092020_09
---	-------------

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2015 approuvant la convention de maîtrise foncière avec l'EPF de la Vendée en vue de réaliser un programme de logement mixte.

Vu la convention de maîtrise foncière signée entre la commune de Froidfond et l'EPF de la Vendée le 12 mai 2015 et notamment son article 15 précisant les obligations de rachat du foncier par la commune.

Vu les acquisitions réalisées par l'EPF de la Vendée aux termes de la convention :

Une parcelle représentant 20 170 m² pour un montant de 221 870.00 € HT auquel s'ajoute conformément à l'article 19 de la convention :

3 128.10 € HT de frais d'acte

330.65 € HT d'impôts pendant le portage

1 414.70 € HT d'autres dépenses

-333.24 € TTC de recettes pendant le portage

-475.83 € TTC de recettes pendant le portage

Soit un total de 225 934.38 HT et donc un prix total de 226 909.07 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'achat auprès de l'EPF de la Vendée des biens cadastrés section ZS 295 moyennant le prix de 226 909.07 € TTC pour la réalisation d'un programme de logement mixte.
- Décide de confier la vente Me Karine BULTEAU à St Etienne du Bois
- Accepte de prendre en charge les frais notariés conséquence de la présente acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces concernant la présente délibération.

LOCATION DE L'OFFICE TRAITEUR A L'ESPACE ANNE ROUMANOFF	25092020_10
--	-------------

Les évènements exceptionnels liés au Covid 19 obligent les associations Froidfondaises à annuler leurs festivités qui devaient être organisées à l'espace Anne Roumanoff.

De cette situation, et dans le but de continuer à bénéficier de certaines recettes nécessaires au bon fonctionnement de leurs associations, certains présidents ont eu l'idée de louer uniquement l'espace traiteur de la salle Anne Roumanoff et d'organiser des ventes de repas à emporter.

Le conseil municipal doit se prononcer afin de fixer un tarif unique pour la location de l'office traiteur. Office qui était loué jusqu'à présent 25 € pour une journée, bien en deçà des frais de fonctionnement que supporte la commune pour une telle location (charges d'électricité, d'eau, de ménage et d'amortissement des matériels de froid et cuisson).

Ce tarif émane d'une location traditionnelle de l'office avec petite ou grande salle, par une association Froidfondaise.

Le conseil municipal propose une location à la journée à 125.00 € pour les associations Froidfondaises.

INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE	25092020_11
---	-------------

Monsieur le Maire expose que le Département n'apporte plus d'aide financière aux interventions musique et danse dans les écoles.

Cependant, le Département propose l'accompagnement organisationnel (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique) aux communes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Maintient les interventions musique et danse à l'école Henri Dès pour l'année scolaire 2020-2021
- Accepte l'accompagnement organisationnel pour les interventions musique et danse du Département
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

COMPOSITION DES COMMISSIONS : RESTAURANT SCOLAIRE ; JUMELAGE ; CCAS	25092020_12
--	-------------

Le conseil municipal procède à la création et composition des commissions suivantes. Monsieur Philippe GUERIN Maire, étant président de chacune des commissions.

- 1- Jumelage
 - a. Freddy MARTIN
 - b. Dominique BARREAU
 - c. Baptiste DABRETEAU
 - d. Annie FLAIRE
- 2- Restaurant scolaire
 - a. Evelyne BOUCHAUD

- b. Laëtitia WIART
- c. Fanny COUILLAUD
- d. Pierre POUPIN

3- C.C.A.S

- a. Maryse CORNEVIN
- b. Annie FLAIRE
- c. Maryline BIROT
- d. Gilles TURPIN
- e. Nicole PATRON

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Froidfond, le 25 septembre 2020.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Délibérations de la séance :

1. Etude diagnostique du réseau d'assainissement collectif : demande de subvention
2. Etude diagnostique du réseau d'assainissement collectif : Choix du bureau d'études
3. Cession des délaissés communaux : Prix au m² à définir
4. Acquisition de la parcelle cadastrée ZI 132
5. Validation du tracé du sentier des biches
6. Challans Gois : désignation des membres de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)
7. Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Froidfond pour la transmission électronique des actes.
8. Budget Assainissement : Décision Modificative du Budget
9. Lotissement les Charbonnières 2 : acquisition des biens portés par l'EPF de la Vendée.
10. Location de l'office traiteur à l'espace Anne Roumanoff
11. Interventions musique et danse en milieu scolaire
12. Composition des commissions : restaurant scolaire ; jumelage ; CCAS

Signature des membres présents :

GUERIN PHILIPPE	BIROT CORINNE	MARTIN FREDDY
GRIMAUD CELINE	BOUCARD FREDERIC	BOTZ FABIENNE
GUILLOU GILLES	DURANTEAU NICOLE	COUTANT JEAN YVES
QUEVEAU NATACHA	GROHEUX PATRICK	BENUREAU FREDERIQUE
GUILLONEAU YOANN	BLAIN EMILIE	GUILLOTEAU DAVID
BLANCHARD NATHALIE	VRIGNAUD DAVID	BOUILLANT ESTELLE
ROUSSEAU SOPHIE		